

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2010

Sous la présidence de Mme Mireille GOEHRY, Maire

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 13

Date de convocation : 14 décembre 2010

Présents :GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, COLIN Georges, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Pouvoir :

Absents excusés : BRUCKMANN Jacques, FELDMANN Jean-Paul

Secrétaire de séance : HAMM André

En début de séance, Mme le Maire a demandé une minute de silence en mémoire d'Albert COLIN, ancien maire de Mittelhausen, décédé dernièrement.

1. Approbation du PV de la séance précédente :

à la majorité moins un contre (Steinmetz) et 2 abstentions (Magnier, Saenger)

2. Participation financière à la semaine cirque

Les élèves des classes de CP à CM2 du RPI Mittelhausen/Hohatzenheim participeront en externat à une semaine classe de cirque à Strasbourg du 10 au 14 janvier 2011. Le coût global de cette semaine a été estimé à 2821 €. Le corps enseignant sollicite une aide financière exceptionnelle de 16 €/élèves pour payer le transport qui revient à 512 € pour l'ensemble des classes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une participation de 432 € à la coopérative scolaire de Mittelhausen pour 27 élèves domiciliés sur la commune. Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

Le conseil à la majorité moins 2 abstentions (Saenger, Steinmetz) et 1 contre (Magnier) rappelle qu'aucune participation financière ne sera versée pour les demandes émanant d'établissement primaire hors du RPI Mittelhausen-Hohatzenheim et hors du collège de Hochfelden dans le cadre des sorties classe de neige des élèves scolarisés en 5ème.

3. Rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix de l'eau potable

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable pour la commune, déclare, à l'unanimité, qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote à l'unanimité

4. PLU : demande de création d'une nouvelle zone agricole (Zone AA)

En date du 9/12/2010, M. Wack Alain de Mittelschaeffolsheim sollicite le classement des parcelles 70,71,72 de la section 25, lieu-dit Muehlhalbe d'une superficie totale de 383,37 ares en zone agricole constructible. Ces terrains se situent en limite du ban communal de Mittelhausen en prolongement de sa propriété actuelle implantée sur le ban communal de Mittelschaeffolsheim classé en zone agricole constructible. Ce zonage serait primordial pour le développement futur de son exploitation d'élevage de bovins lait. M. Wack confirme que les futurs raccordements seront réalisés sur la commune de Mittelschaeffolsheim et qu'en aucun cas il ne solliciterait une aide financière de la part de la commune de Mittelhausen.

Le conseil municipal décide d'ajourner ce point qui sera rediscuté lors du prochain conseil. Parallèlement, Mme le Maire prendra contact avec Mme Arbogast du bureau d'étude Vidal pour en discuter.

5. Voirie communale (élargissement rue des vergers, rue des roses)

Dans le cadre d'une future construction au coin rue des vergers/rue des roses, il serait opportun pour la commune d'acquérir du terrain pour permettre l'élargissement de certaines voiries communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- souhaiterait acquérir pour permettre l'élargissement de la voirie communale Rue des vergers/ rue des roses :
 - * Terrain issu de la division de la parcelle 125 :
Bande de 1,50 m le long de la rue des vergers, coin biaisé avec la rue des roses et une bande de 0,80 m à 1 m le long de la rue des roses
 - * Terrain cadastré parcelle 123 : une bande de 0,80 m à 1 m le long de la rue des roses
- la commune prendra en charge le déplacement du poteau d'incendie situé devant la parcelle 125 de la rue des vergers,
- charge Mme le Maire d'engager les négociations avec les propriétaires concernés. Dans le cas d'une rétrocession qui s'accompagne d'un recul de limite à l'intérieur du terrain, la commune prendrait en charge la réalisation de la nouvelle clôture pour la rue des roses,
- dit que les frais d'arpentage et les frais notariaux seront à la charge de la commune,
- autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à dossier.

Vote à la majorité moins 2 abstentions (Flick G., Urban)

6. Location de la chasse

- Vu la délibération du 24/10/2005 et la convention de gré à gré signée en date du 29/10/2005,
- Vu la délibération du 25 janvier 2010, faisant révision du loyer,

Madame le Maire rappelle que M. RAPP, président de l'Association des Chasseurs de la Vallée de Steinbach a obtenu l'année dernière une réduction sur le loyer annuel de la chasse qui est passé de 3 202 € à 3 000 € en raison des travaux de fouilles archéologiques et des travaux connexes de remembrement ayant lieu sur le ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de maintenir à 3 000 € le loyer annuel de la chasse jusqu'à la fin de la convention,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier et d'émettre le titre de recettes correspondant.

Vote à la majorité moins 2 abstentions (Saenger, Steinmetz)

7. Projet d'acquisition de matériel en commun avec les communes voisines

Le Maire de Wingersheim a fait part aux communes de Mittelhausen et Hohatzenheim de son souhait de financer et d'utiliser en commun du matériel technique. Il souhaite notamment remplacer leur tracteur qui est hors d'usage et nécessite une réparation.

Le conseil approuve le principe de coopération avec les communes voisines pour étudier l'acquisition de nouveaux équipements techniques et charge Mme le Maire ainsi que Tharcisse Saenger pour représenter la commune lors des futures réunions d'échange et de mise en place d'une politique commune.

Vote à l'unanimité

8. Convention avec l'ASLM

- Vu la demande formulée par l'ASLM pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école pour les cours de gym du mardi soir durant la période hivernale (de décembre à mars) en raison du coût élevé des frais chauffage de la salle des fêtes,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable et demande à l'ASLM un forfait de 120 € pour cette mise à disposition,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à la majorité moins 1 abstention (Magnier)